



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 03 avril 2024

OBJET :

DE-24-04-1-10) PRISE DE PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE
CAPITAL DE LA VINCEM

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 21 mars 2024 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme
VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme
KAMINSKA, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M.
DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M.
SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. MOULY (pouvoir à Mme MARTIN), Mme SERVIAN (pouvoir à
Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. TOURNE), M. LAFON (pouvoir à Mme
LIBERT-ALBANEL), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL), Mme DARNAULT
(pouvoir à M. LOUVIGNÉ).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240403-lmc1H11765H1-DE
Date de réception en Préfecture : 08/04/2024
Date de Publication : 08/04/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1521-1 et suivants, L.1522-4 et L.1522-5 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2018 approuvant la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Vincennes entre l'Etat et la commune de Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 avril 2024 approuvant l'avenant à la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Vincennes entre l'Etat et la commune de Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte VINCEM en date du 15 mars 2024, demandant la transformation de l'apport en compte courant d'associé de 3 M€ par la Ville en une augmentation du capital de la société ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte VINCEM en date du 15 mars 2024, décidant d'augmenter le capital de la société par souscription en numéraire et compensation de créances d'un montant de 1 548 000 € par l'émission de 2064 actions nouvelles de 750 € avec une prime de 6 809 € soit un total de prix d'émission de 7 559 € par action ;

Vu le rapport du représentant de la Ville au Conseil d'administration de la VINCEM ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vincennes de souscrire des actions nouvelles et de maintenir ainsi l'assise financière de la VINCEM pour soutenir ses efforts dans les opérations engagées en faveur du logement social ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 25 mars 2024,

D É L I B È R E

à la majorité (8 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER, - 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, - 5 ne prennent pas part au vote : Mme LIBERT-ALBANEL, MM. LEBEAU, BEAUFRÈRE-GOURDY, GIRARD, LAFON,)),

ARTICLE I : Approuve la transformation de l'apport en compte courant d'associés versé par la Ville à la VINCEM par une augmentation du capital de la société.

ARTICLE II : : Décide de souscrire 1720 actions nouvelles pour un montant de 13 001 480 € émises par la VINCEM pour augmenter son capital.

ARTICLE III : Les fonds correspondant à cette augmentation de capital seront affectés exclusivement et en totalité à la création de nouveaux logements locatifs sociaux.

ARTICLE IV : Les inscriptions sont prévues à cet effet au budget 2024.

ARTICLE V : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé